

**ARRETE PORTANT PERMISSION DE VOIRIE ROUTE DU JOIRA LORS DE  
TRAVAUX D'IMPLANTATION DE 4 POTEAUX TELECOM COMPOSITE**

**Le Maire de la commune de Chênex,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de l'entreprise ORANGE en date du 30/11/2024 qui souhaite effectuer des travaux de d'implantation de 4 poteaux télécom composite.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant les travaux.

**ARRETE**

**Article 1.** Du **02/12/2024 au 03.12.24 inclus**, l'entreprise ORANGE est autorisée à effectuer des travaux d'implantation de 4 poteaux sur la Route du Joira.

**Article 2.** Les travaux devront être exécutés par une main d'œuvre spécialisée dans les règles de l'art.

**Réalisation de tranchée sous accotement ou/et sous trottoir - Observations sur l'implantation du projet :**

Le pétitionnaire est informé qu'il doit se renseigner en mairie pour connaître l'existence d'ouvrages à proximité de son projet.

Les opérations de piquetage des travaux avec l'entreprise devront recevoir obligatoirement l'agrément du représentant de la commune : **M. Pierre-Jean CRASTES - tél. : 04.50.04.30.53**

La tranchée sera réalisée à une distance minimale du bord de la chaussée au moins égale à sa profondeur. S'il s'agit d'une tranchée sous trottoir, la génératrice supérieure de la conduite sera placée à 0,80 mètre au minimum au-dessous du niveau supérieur du trottoir. S'il s'agit d'une tranchée sous accotement, cette distance sera au minimum de 0,80 mètre.

Les tranchées seront réalisées notamment à la trancheuse ou par tout matériel performant. Un grillage avertisseur sera mis en place à environ 0,30 mètre au-dessus de la canalisation.

Le remblayage de la tranchée ainsi réalisée sera effectué conformément à la fiche technique annexée au présent arrêté. Il sera réalisé dans les mêmes conditions que pour les chaussées toutes les fois que la distance entre le bord de la chaussée et le bord de la tranchée sera, en accord avec le signataire, inférieure à la profondeur de la tranchée.

Dans le cas d'accotement stabilisé un revêtement de surface devra être mis en place de manière identique à ce qui existait auparavant.

Dans le cas d'accotement engazonné, une couche de terre végétale sera mise en place et ensemencée après travaux.

Les déblais de chantier non utilisés provenant des travaux seront évacués et transportés en décharge autorisée à recevoir les matériaux extraits par les soins du bénéficiaire de la présente autorisation ou de l'entreprise chargée d'exécuter les travaux.

**Réalisation de tranchée sous chaussée :**

Le découpage des chaussées devra être exécuté à la scie à disque, à la bêche mécanique, à la roue tronçonneuse ou à la lame vibrante ou en cas de tranchées étroites, à la trancheuse ou par tout autre matériel performant.

Les tranchées transversales, lorsque le fonçage n'est pas obligatoire, seront réalisées par demi-chaussée.

Au moins huit jours avant le commencement des travaux, le bénéficiaire soumettra au signataire du présent arrêté,

Télétransmis en Sous-Pref et affiché le :

ou à son représentant, les résultats de l'étude qu'il aura effectuée sur le matériau qu'il compte utiliser en remblai et la composition de l'atelier de compactage et sa capacité de travail avec le matériau à mettre en œuvre (désignation précise du matériel, des coefficients de rendement, des épaisseurs de couches, du nombre de passe par couche et de la vitesse de translation, volume maximal à mettre en œuvre en un temps déterminé), étude qui s'imposera à lui.

Le remblayage de la tranchée ainsi réalisée, ainsi que la réfection définitive de la chaussée, seront réalisés conformément à la fiche technique annexée au présent arrêté.

Un grillage avertisseur sera mis en place à environ 0,30 mètre au-dessus de la canalisation. La génératrice supérieure de la conduite la plus haute sera placée à au moins 0,80 mètre au-dessous du niveau supérieur de la chaussée.

Les déblais de chantier non utilisés provenant des travaux seront évacués et transportés en décharge autorisée à recevoir les matériaux extraits par les soins du bénéficiaire de la présente autorisation ou de l'entreprise chargée d'exécuter les travaux.

Si le marquage horizontal en rives ou en axe est endommagé, il devra être reconstitué à l'identique.

**Article 3.** Toute modification éventuelle de réseaux, gargouilles, poteaux électriques, bouches d'égout, etc. sont à la charge du permissionnaire.

**Article 4.** Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

**Article 5.** Le permissionnaire précisera au maire, suffisamment à l'avance, la date à laquelle débiteront les travaux de façon qu'il puisse en suivre l'exécution ou vérifier l'implantation des ouvrages.

**Article 6.** Aussitôt après l'achèvement des travaux, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravois, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances. La durée des travaux, y compris les éventuelles remises en état, ne devra pas excéder 3 mois.

**Article 7.** La présente autorisation n'est valable que pour une utilisation dans les trois mois à partir de la date du présent arrêté. Elle sera périmée de plein droit s'il n'en a pas été fait usage avant l'expiration de ce délai. Elle est en outre accordée à titre précaire et pourra être modifiée ou révoquée en tout ou partie, soit en cas d'inexécution des conditions d'autorisation, soit dans les cas où l'administration le jugerait utile pour les besoins de la voirie ou dans un but quelconque d'intérêt public. Le permissionnaire devrait alors, et sur la notification d'un arrêté de mise en demeure, se conformer aux mesures qui lui seraient prescrites, sans pouvoir prétendre à aucune indemnité.

**Article 8.** Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

**Article 9.** M. le commandant de gendarmerie, M. le Maire, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé et copie transmise à M. le préfet.

Fait à Chênex, le 18/11/2024

P/O le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> adjoint  
Léon DUVAL



Transmis en Sous-Pref le :  
Affiché le :



Votre correspondant : Laetitia DASSE  
Téléphone : 0788750746  
Portable : 0788750746  
laetitia.dasse@orange.com  
N° référence : O/Savoir/ 1054371  
Projet n° ASS400139

Mairie de Chênex  
CHEF LIEU  
74520 CHENEX

Le 30/10/2024

Objet : demande de permission de voirie :  
Dossier : 1054371  
Gestionnaire de voirie : Mairie de Chênex

Monsieur

Je vous prie de trouver ci-jointe la demande de permission de voirie, concernant l'occupation d'ouvrage en domaine public routier suivant :  
74520 CHENEX - RTE JOIRA.

Je me permets d'attirer votre attention sur le fait que la réalisation de ces installations de télécommunications contribue à l'amélioration de la desserte téléphonique et à la satisfaction de nos clients.

En l'absence de réponse de votre part, les travaux ne pourront pas débuter, aussi je vous remercie de bien vouloir m'adresser votre accord en me retournant l'imprimé de réponse ci-joint ou par tout autre moyen en précisant le numéro de référence de la demande, à l'adresse Mail suivante :

laetitia.dasse@orange.com

Je me tiens à votre entière disposition pour répondre à toutes vos interrogations concernant ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur , l'assurance de ma considération distinguée.

Fanny GOYOT  
Resp Dept PR

P.J. : le dossier technique

1



# Demande de Permission de voirie

(Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005)  
Article R 20-47 du code des P.C.E.

Date : 30/10/2024	Instructeur
Contact : Laetitia DASSE Téléphone : 0788750746 Télécopie : Portable : 0788750746 laetitia.dasse@orange.com Projet n° ASS400139 N° de dossier : 1054371 Visa :	Mairie de Chênex CHEF LIEU  74520 CHENEX

Demandeur	Gestionnaire de voirie
UI AURA Pôle Annecy 2 CHEM DES TETS ANNECY BP CS 40377 74012 ANNECY .	Mairie de Chênex CHEF LIEU  74520 CHENEX

Niveau d'urgence
Raccordement client : Non

Localisation des Travaux
74520 CHENEX - RTE JOIRA.

Description des travaux à réaliser	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui Orange	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Armoire de S.R.	unité			m <sup>2</sup>		
Borne pavillonnaire	unité			m <sup>2</sup>		
Cabine téléphonique	unité			m <sup>2</sup>		
Poteau	unité	4				
Antenne > 12 m	unité			m <sup>2</sup>		
Pylône > 12 m	unité			m <sup>2</sup>		
Chambre souterraine	unité					
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		
Nature des travaux : Travaux sur réseau						
Commentaires : implantation de 4 poteaux						
Echéancier : Date prévue pour le début des travaux : 02/12/2024 Durée prévisible des travaux : 2.0 Jour(s) Autorisation de la permission demandée jusqu'au : 03/12/2033						

# Réponse à une demande de permission de voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des PC.E.

Projet n° ASS400139  
N° de dossier : 1054371  
Date : 30/10/2024  
Contact : Laetitia DASSE

UI AURA Pôle Anancy  
2 CHEM DES TETS ANNECY  
BP CS 40377  
74012 ANNECY

## Réponse du gestionnaire de voirie instructeur

Mairie de Chênex  
CHEF LIEU  
  
74520 CHENEX

Permission accordée :  
Date et signature : (Nom et qualité)

(Et selon les dispositions en vigueur localement, par arrêté N° ..... du .....)

### Niveau d'urgence

Raccordement client : Non

### Localisation des Travaux

74520 CHENEX - RTE JOIRA.

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Armoire de S.R.	unité			m <sup>2</sup>		
Borne pavillonnaire	unité			m <sup>2</sup>		
Cabine téléphonique	unité			m <sup>2</sup>		
Poteau	unité	4				
Antenne > 12 m	unité			m <sup>2</sup>		
Pylône > 12 m	unité			m <sup>2</sup>		
Chambre souterraine	unité					
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		

**Nature des travaux :** Travaux sur réseau

Commentaires : implantation de 4 poteaux

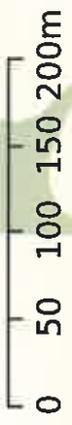
Echéancier :

Date prévue pour le début des travaux : 02/12/2024

Durée prévisible des travaux : 2.0 Jour(s)

Autorisation de la permission demandée jusqu'au : 03/12/2033

déplacement de poteaux sous  
emprise électrique HTA





**Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux**  
Code de voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11  
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5  
**Gestionnaires des réseaux routiers**



**Le demandeur**

Particulier  service public  maître d'oeuvre ou conducteur d'opération  entreprise

Nom : ..... Prénom : .....

Dénomination : Orange UI AURA Pôle Annecy Représenté par : Laetitia DASSE

Adresse Numéro : 2 Extension : ..... Nom de la voie : CHEM DES TETS ANNECY BP CS 40377

Code postal 74012 Localité : ANNECY . Pays : France

Téléphone 0788750746 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : \_ \_ \_

Courriel : laetitia.dasse@orange.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....

Code postal \_ \_ \_ \_ \_ Localité : ..... Pays : .....

Téléphone \_ \_ \_ \_ \_ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : \_ \_ \_

Courriel : .....@.....

**Localisation du site concerné par la demande**

Voie concernée : Autoroute n° ..... Route nationale n° ..... Route départementale n° ..... Voie communale n° .....

Hors agglomération  En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : ..... + .....  Point de Repère (PR) routier de fin d'application : ..... + .....

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : RTE JOIRA.

Code postal 74520 Localité : CHENEX -

Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) : \_ \_ \_ \_ \_

Référence cadastrale : Section(s) : ..... Parcelle(s) : ..... Lieu-dit : .....

**Nature et date des travaux**

Pose de compteur / branchement aux réseaux  <sup>(1)</sup>

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement	_____ mètres	_____ mètres	_____ mètres
Dépôt ou Stationnement <input type="checkbox"/> <sup>(2)</sup>	Saillie ou Surplomb <input type="checkbox"/> <sup>(2)</sup>	Aménagement d'accès <input type="checkbox"/> <sup>(2)</sup>	Ouvrages divers <input type="checkbox"/> <sup>(1)</sup>

Station service  Renouvellement  Création

Autres  .....

Date prévue de début d'application 02/12/2024 Durée d'application (en jours calendaires) : 2.0 Jour(s)

**Nota** : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

<sup>(1)</sup> Compléter le cadre ouvrages divers <sup>(2)</sup> compléter le cadre correspondant

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.



**De:** laetitia.dasse@orange.com  
**Envoyé:** mercredi 30 octobre 2024 14:37  
**À:** mairie@chenex.fr  
**Objet:** Orange: demande de permission de voirie route du joira  
**Pièces jointes:** demande PV Orange 1010147.pdf

Bonjour,

Dans le cadre de la mise en sécurité de nos appuis, je dois déplacer une ligne télécom actuellement sous une ligne électrique fils nus.

Je vais réutiliser les appuis Enedis existant sur le parcours. J'ai cependant 4 appuis qui ne sont pas assez solides à coté desquels je souhaite faire une double implantation.

En pièce jointe la demande avec les annexes, plan de situation et projet.

Merci

Cordialement



**Laetitia Dasse**  
Ingénieriste Déploiement Réseaux  
Orange/OF/DO/DOGSE/UCI AURA/DET/CAFF PDS  
0788750746  
[laetitia.dasse@orange.com](mailto:laetitia.dasse@orange.com)

Orange Restricted

Orange Restricted

---

Ce message et ses pièces jointes peuvent contenir des informations confidentielles ou privilégiées et ne doivent donc pas être diffusés, exploités ou copiés sans autorisation. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez le signaler à l'expéditeur et le détruire ainsi que les pièces jointes. Les messages électroniques étant susceptibles d'altération, Orange décline toute responsabilité si ce message a été altéré, déformé ou falsifié. Merci.

This message and its attachments may contain confidential or privileged information that may be protected by law; they should not be distributed, used or copied without authorisation. If you have received this email in error, please notify the sender and delete this message and its attachments. As emails may be altered, Orange is not liable for messages that have been modified, changed or falsified. Thank you.

Base de données version 202401

Etude :

Fichier C:\Users\HTDJ6745\Downloads\OneDrive\_1\_14-10-2024\COMAC 2\OK\CHENEX\_ORANGE\_ASS400139\_2.PCM

Opérateur : ORANGE

Réf étude :

Correspondant opérateur : ORANGE

Tél. : 07 88 75 07 46

Distributeur énergie : ENEDIS

N° affaire :

Commune : Chênex

Insee : 74069

Rue : Impasse demefre

Commentaire :

Hypothèses : A1

B1

DP1



Implantation de 4 poteaux télécom composite

